



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260324-ARR_24_2026LS-AR



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 – HAUTE-SAVOIE
N°24/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CORINNE LONGUEVILLE**

Le Maire de Saint-Gervais-les-Bains,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2122-8,

Considérant que pour permettre une bonne administration du service « marchés publics », il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Corinne LONGUEVILLE, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°60/2020CT en date du 22 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Corinne LONGUEVILLE est abrogé.

Article 2

Une délégation de signature pour certification matérielle des pièces conformes à un original relatives aux dossiers de marchés publics et de délégations de services publics ainsi que les récépissés de dépôt de dossiers d'autorisation de travaux est donnée à Madame Corinne LONGUEVILLE,

Article 3

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin, au plus tard, à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 4

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 24 mars 2026



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 25.03.2026

Notifié à l'intéressé le 25/03/2026

Affiché et mis en ligne le 25.03.2026.